

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD495

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE 9

A l'alinéa 18, substituer aux mots :

" Conduite ou ",

les mots :

" Animation et ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

La "conduite" de programmes de recherche nécessite des personnels et des moyens importants, des expérimentations en milieu fermé ou en milieu ouvert, l'accès à des données disponibles ou accessibles dans les bases de données mondiales, nationales, régionales ou locaux, ou par la voie de dispositifs nationaux ou internationaux puissants (satellites par exemple).

Plusieurs institutions s'y emploient aujourd'hui, dans divers organismes d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Il convient de ne pas assécher ce vivier de compétences, qui ont jusqu'ici su construire, souvent vaille que vaille, les connaissances actuellement disponibles, tant au niveau local qu'en terme d'expertise internationale. L'arrivée d'un nouvel outil institutionnel pourrait, de fait et au fil de l'eau, au mieux prendre le relais, au pire assécher les activités en cours, très prometteuses, d'une communauté dynamique, avisée et bien vivante.

Le terme d'animation semble, en l'état, plus approprié.